

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	10
07 juin 2024	6	0	4	5	Vote contre	0
					Abstention	0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 18 juin 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### **Point n°9 : Attribution d'une subvention à l'évènement « rad'eau race ».**

Le Comité Syndical,

Le centre commercial Muse, représenté par la SNC Amphithéâtre de Metz, porte un événement intitulé la « Rad'eau race ».

Cet événement vise à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine de la protection de la ressource en eau.

Le bénéficiaire de la subvention va déployer un plan d'action opérationnel pour la préservation de la ressource en eau. Afin de valoriser cet engagement, un événement intitulé la « Rad'eau race » va être organisé. À cette occasion, des fonds seront récoltés pour financer un projet local pour la protection de l'eau. Cet événement vise aussi à favoriser la cohésion sociale par le sport et à sensibiliser le grand public sur cet enjeu.

Cet événement consiste en une course de radeau de fortune festive et par équipe. La course aura lieu le 15 septembre 2024 à Metz. Un événement identique sera organisé à Caen le 22 septembre 2024. Il s'agit de la première édition et l'objectif du bénéficiaire est de déployer cet événement au niveau national d'ici 2028.

Un projet local visant la protection de la ressource en eau a été retenu et validé par la ville de Metz. Il consiste à créer un radeau végétalisé qui vise à dépolluer le plan d'eau pour améliorer la qualité de l'eau et de l'air.

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à faire apparaître le logo du SERM dans ses supports de communication. Une mise en avant du SERM sera notamment assurée par l'animateur tout au long de la journée. La communication de l'évènement sera assurée du 20 mai au 15 septembre 2024.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les actions déjà engagées par le SERM et permet de promouvoir la préservation de la ressource en eau auprès du grand public.

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-7 ;

## **DÉCIDE**

D'ATTRIBUER une subvention de 3 000 € à la SNC Amphithéâtre de Metz pour la tenue de l'événement « Rad'eau race » ;

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération y compris la convention de partenariat.

La Présidente,

Rachel BURGUY